



On se retrouve à la rue ,alors que nous avons signé un bail !!!

Par **Aissa1**, le **28/11/2011** à **17:02**

Bonjour,

je vous résume brièvement mon problème...

Avec mon conjoint, on a signé un bail ,il y a deux mois pour occuper un appartement à partir du 16 décembre.On a donné deux chèques de caution et frais d'agence qui on été encaissé tout les deux encaissé.

Suite à cette signature de bail, mon conjoint a déposé son préavis pour libérer son appartement actuel.

Aujourd'hui ,grosse et mauvaise surprise, l'agence nous contacte et nous fait savoir qu'on ne pourra pas récupérer l'appartement car le locataire a changé d'avis et ne veut plus partir de l'appartement et ce malgré le préavis qu'il avait donné à l'agence.Il est marié et a trois enfants et n'a pas trouver d'autres appartements donc il a décidé de rester dans l'appartement que l'on doit récupérer le 16 déc. !!!L'agence nous a fait savoir qu'il était impuissant face à ce genre de situation car on arrive en période hivernale et qu'il n'avait pas le droit de mettre ces locataires dehors.Locataire qui par ailleurs sont de mauvaise foi car l'agence leur a proposé de visiter d'autre appartement à la place et il on refusé.Donc nous qui avons tout fait dans les règles, on se retrouve pénaliser!!!L'agence nous propose de nous trouver autre chose mais on trouve injuste de recommencer des démarches, de se retrouver dans une situation d'urgence...

Quelles sont nos recours pour récupérer l'appartement ???Quelles actions pouvons nous entreprendre devant une telle injustice???

On est dans une situation d'urgence et avons besoin de réponse rapide...

Je vous remercie par avance pour toutes les réponses qui pourront nous aider.

Par **cocotte1003**, le **28/11/2011** à **17:58**

Bonjour, l'agence doit impérativement vous trouver une solution pour le 16. Soit elle reloge le locataire, soit elle vous trouve un autre appartement qui vous convient et au même prix. Envoyez lui une LRAR en lui proposant une date d'état des lieux et de remise des clés ceci de manière à les faire bouger et d'obtenir une preuve écrite de ce qui se passe. Rappelez leur bien que vous avez signé un bail et que le dépôt de garanti (1 mois de loyer) + leurs frais + le premier loyer ont été encaissés. Le premier loyer aurait dû être encaissé à votre entrée. rappelez leur bien qu'ils ont des obligations puisque le bail est signé et ceci pour 3 ans. Dites leur que sans réponse de leur part sous huitaine vous n'hésitez pas à remettre le dossier à la justice, cordialement

Par **Aissa1**, le **28/11/2011** à **22:19**

Bonjour ,
je vous remercie pour votre réponse qui me sera très utile ,
On espère vraiment trouver un solution à l'amiable.

On vous tient informer des suites d notre dossier et surtout
on espère que les gens honnêtes ne se fassent pas avoir comme nous.
Merci.